

# L'Approvisionnement accessible

NUMÉRO 12

MAI 2017

OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer  
nos forces

## APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE ET PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule que les ministères et organismes publics qui emploient 50 employés et plus, de même que les municipalités de 15 000 habitants et plus doivent produire et rendre public un plan d'action qui identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures envisagées afin de réduire ces mêmes obstacles.

Au cours des dernières années, un nombre toujours plus important de mesures inscrites dans les plans d'action ont trait à l'achat ou à la location de biens et de services accessibles aux

personnes handicapées. Ainsi, en 2012-2013 on dénombrait 47 de ces mesures. Ce nombre passait à 62 en 2013-2014, puis à 71 en 2014-2015.

Au fil de ses prochaines éditions, le cyberbulletin *L'Approvisionnement accessible* vous présentera des exemples de mesures extraites de plans d'action qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années. En plus de souligner les efforts déployés par ses partenaires, l'Office souhaite que ces exemples puissent inspirer d'autres organisations publiques au regard des façons concrètes d'appliquer l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées.

MINISTÈRES ET ORGANISMES	MESURES
<b>Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)</b>	En collaboration avec un ergonome, procéder aux adaptations nécessaires afin de réduire ou d'éliminer les obstacles physiques. Obtenir de l'ergonome un plan d'aménagement détaillé et des recommandations. Acquérir du mobilier et de l'équipement appropriés.
<b>Centre de services partagés du Québec</b>	Offrir, à tout le personnel de la Direction générale des acquisitions, une formation de sensibilisation au développement durable intégrant une section concernant l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées.
<b>Curateur public</b>	S'assurer que les outils de travail utilisés par les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public sont accessibles.
<b>Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles</b>	Faire connaître aux personnes responsables de l'approvisionnement au Ministère le guide sur l'approvisionnement en équipements de bureau accessibles élaboré par l'OPHQ.
<b>Ministère des Finances</b>	Sensibiliser la Direction de la coordination de l'administration et des ressources matérielles aux avantages et à la nécessité d'adopter des pratiques d'approvisionnement accessible en s'abonnant au bulletin <i>L'Approvisionnement accessible</i> produit par l'Office.
MUNICIPALITÉS	MESURES
<b>Rimouski</b>	Achat et installation d'un appareil de mise à l'eau et d'accessoires pour améliorer l'accessibilité à la piscine.
<b>Saguenay</b>	Prioriser et effectuer l'aménagement des infrastructures de loisir accessibles aux personnes handicapées (modules de jeu, sentiers urbains, tables de pique-nique, piscines, aréna, blocs sanitaires, etc.).
<b>Saint-Georges-de-Beauce</b>	Achat, par le service incendie, d'un camion-échelle avec panier intégré qui facilitera l'évacuation en hauteur de personnes handicapées.
<b>Saint-Jean-sur-Richelieu</b>	Acquisition de quatre appareils ATS permettant aux personnes ayant une incapacité auditive de communiquer avec les premiers répondants.

## L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ VISUELLE



Dans une société où l'accès à l'information est étroitement lié à l'utilisation des nouvelles technologies, les personnes ayant divers types d'incapacité sont quotidiennement confrontées au défi de communiquer, d'interagir et de s'informer. Heureusement, des avancées technologiques récentes permettent à ces personnes de relever plus aisément ces défis.

Les tablettes intelligentes adaptées aux personnes ayant une incapacité visuelle constituent l'un des exemples les plus éloquentes d'appareils qui facilitent grandement l'échange d'informations. Ces appareils, qui allient simplicité d'utilisation, accessibilité et puissance, sont généralement munis de la synthèse vocale et de claviers brailles/tactiles intelligents qui permettent de rédiger et de lire en braille. Ce type d'appareil donne également accès à une panoplie d'applications pouvant être utiles aux personnes ayant une incapacité visuelle. L'ensemble de ces caractéristiques fait en sorte que la personne utilisatrice acquiert le plein contrôle de son appareil et une plus grande autonomie, que ce soit au travail ou dans ses interactions avec ses proches.



Fait intéressant à noter, certains de ces produits adaptés sont conçus ici même au Québec. La firme Humanware, implantée à Drummondville, est d'ailleurs un leader dans le développement d'appareils électroniques s'adressant aux personnes ayant une incapacité visuelle.

La récente mise en marché de ces appareils illustre deux tendances. D'abord, la recherche appliquée visant à faciliter le quotidien des personnes ayant des incapacités est, et demeurera au cours des prochaines années, un domaine en pleine effervescence. Qu'on pense notamment aux diverses applications de la robotique dans le développement de nouvelles aides techniques. Celles-ci viendront faciliter la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées. La seconde tendance a trait à la demande pour ces équipements qui risque de suivre une courbe ascendante, intimement liée à une plus grande participation des personnes handicapées au marché du travail.



Les tablettes intelligentes adaptées constituent une option intéressante pour les ministères, organismes publics et municipalités qui souhaitent embaucher ou maintenir en emploi leur personnel ayant des incapacités visuelles. Ces équipements présentent un apport précieux pour l'adaptation d'un poste de travail. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, il s'agit là d'une excellente façon d'appliquer l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Crédits photos : Humanware

Ce bulletin est disponible sur le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec sous la rubrique « Publications » au [www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca)

À surveiller : notre prochaine édition en novembre 2017

Office des personnes  
handicapées

Québec 



[www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca)  
[approvisionnement@ophq.gouv.qc.ca](mailto:approvisionnement@ophq.gouv.qc.ca)

Sans frais : 1 800 567-1465  
Téléscripteur : 1 800 567-1477